



# DIRIGER PAR LA PEUR ET LA RÉPRESSION

RESTRICTIONS DES LIBERTÉS D'EXPRESSION,  
D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION EN ZAMBIE

AMNESTY  
INTERNATIONAL



**Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.**

© Amnesty International 2021

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0. <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>  
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en 2021 par  
Amnesty International Ltd  
Peter Benenson House, 1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : AFR 63/4051/2021  
Original : anglais

**amnesty.org**

*Photo de couverture : Un officier de police fait signe aux partisans du parti d'opposition Parti uni de l'indépendance nationale (United National Independence Party, UNIP), le 23 décembre 2020.  
©SALIM DAWOOD/AFP via Getty Images*

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# RÉSUMÉ

## JUIN 2021

Le 23 septembre 2011, en Zambie, le principal parti d'opposition de l'époque, le Front patriotique (Patriotic Front, PF), a été déclaré vainqueur des élections générales. Cette victoire est intervenue à la suite de la défaite du Mouvement pour la démocratie multipartite (Movement for Multiparty Democracy, MMD), au pouvoir depuis 1991, année où ce parti a lui-même battu le Parti uni de l'indépendance nationale (United National Independence Party, UNIP) dirigé par Kenneth Kaunda, le premier président de la République de Zambie. Pendant la décennie passée dans l'opposition, le PF s'est engagé à protéger les droits humains. Or, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, il y a 10 ans, et en particulier au cours des cinq dernières années, la situation des droits humains n'a cessé de se détériorer en Zambie. Il est de plus en plus difficile pour les gens de se réunir publiquement et de participer à des mouvements de protestation publics et à des manifestations contre les mesures gouvernementales considérées comme illégitimes, notamment par crainte de violences policières, d'une arrestation et d'une détention arbitraires, et de la répression. Les autorités voient d'un mauvais œil les critiques visant de hauts responsables du gouvernement ou la politique et les décisions gouvernementales, et les personnes qui expriment ces critiques sont en butte à des menaces d'arrestation, voire des menaces contre leur vie. Par crainte de représailles, de nombreuses personnes ainsi que les médias se réfugient dans le silence et l'autocensure. Les réunions publiques de l'opposition politique et de la société civile font largement l'objet de restrictions pour des motifs de sécurité ou de santé publiques. Un certain nombre de médias critiquant les autorités ont été fermés par le gouvernement au cours des cinq dernières années. Ce mépris persistant pour les droits humains de la part des autorités a engendré un climat généralisé de peur et de répression.

## METHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur plusieurs sources, notamment des entretiens avec 40 personnes représentant des victimes de violations des droits humains, des hauts responsables du gouvernement et des représentants de partis politiques, d'organisations de la société civile et de médias. Avant de mener des entretiens, Amnesty International a effectué des recherches documentaires, examinant les comptes rendus de journaux et des documents officiels, quand ils étaient disponibles, ainsi que des publications secondaires, notamment des articles parus dans la presse et des livres. Le rapport attire l'attention sur quatre droits fondamentaux systématiquement mis à mal depuis 10 ans. Il s'agit des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, et du droit à la vie.

### **DIRIGER PAR LA PEUR ET LA RÉPRESSION**

RESTRICTIONS DES LIBERTÉS D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION EN ZAMBIE

Amnesty International

# REPRESSION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION

Ces cinq dernières années, on a assisté à une érosion systématique de la liberté d'expression. L'État a principalement utilisé la loi pour réprimer pénalement les dissident-e-s pacifiques et recouru à un large ensemble d'infractions, notamment la diffamation, l'incitation aux troubles de l'ordre public et la sédition, contre des personnes critiquant les autorités. Citons, pour illustrer cette répression, les cas de deux dirigeants de l'opposition qui ont été arrêtés dans deux affaires distinctes pour avoir mis en question certaines décisions du gouvernement. En juillet 2017, le président du parti Union des progressistes (United Progressive People, UPP), Saviour Chishimba, a été arrêté pour diffamation parce qu'il avait critiqué la décision prise par le président Edgar Lungu de recourir à l'état d'urgence pour faire face à des incendies volontaires commis à Lusaka, la capitale du pays. Deux ans après, le dirigeant de Patriotes pour le progrès économique (Patriots for Economic Progress, PEP), Sean Tembo, a été arrêté pour diffamation parce qu'il avait mis en question la santé mentale du chef de l'État concernant sa décision d'acheter un jet privé Gulfstream d'une valeur de 400 millions de dollars des États-Unis pour un usage présidentiel, alors que le pays était confronté à de graves difficultés budgétaires.

# REPRESSION DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

Au cours de la dernière décennie, des médias privés de premier plan ont été fermés par le gouvernement. En juin 2016, le journal The Post, principal quotidien privé du pays depuis 1991, a été fermé de force et placé en liquidation judiciaire en raison d'une dette fiscale litigieuse. Plus récemment, en avril 2020, le gouvernement a annulé la licence de radiodiffusion dont disposait Prime Television, la principale chaîne privée du pays depuis 2013, utilisant à cette fin une institution publique, l'Autorité indépendante de radiodiffusion (IBA). Aucune raison particulière n'a été donnée pour justifier cette décision, mais l'IBA a déclaré que cette mesure était d'intérêt public et prise en application de la Loi de 2010 portant modification des dispositions relatives à l'IBA, qui octroie à cet organisme le pouvoir d'« annuler une licence de radiodiffusion dans l'intérêt de la sûreté publique, de la sécurité, de la paix, du bien public ou de l'ordre public ». Le journal The Post et la chaîne Prime Television étaient des médias indépendants de premier plan qui défendaient la vérité et dénonçaient les abus de pouvoir commis par des autorités élues.



# VIOLATIONS DU DROIT DE REUNION PACIFIQUE

Alors que le droit de réunion pacifique est garanti par l'article 21 de la Constitution zambienne, ces dernières années, les autorités ont systématiquement porté atteinte à ce droit en recourant à la Loi relative à l'ordre public (Public Order Act, POA). Depuis 2016 en particulier, les autorités zambiennes invoquent la POA et utilisent des stratégies d'intimidation et de harcèlement pour restreindre le droit de manifester et de se réunir pacifiquement.



© SALIM DAWOOD/AFP via Getty Images

Des policiers patrouillent dans les rues alors que des partisans du Parti uni pour le développement national (UPND) manifestent devant le siège des forces de police de Lusaka à Lusaka, en Zambie, le 23 décembre 2020.

# VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Le droit à la vie est garanti par l'article 12 de la Constitution zambienne, mais ce droit a été violé : un certain nombre de personnes ont été tuées de façon illégale et arbitraire principalement par des représentants de l'État et par des partisans du PF. La Commission des droits humains de la Zambie a enquêté et conclu à la culpabilité de la police dans certains cas de personnes mortes aux mains de la police. Les autorités n'ont guère engagé de poursuites judiciaires contre les responsables et n'ont pas rendu publiques les informations concernant l'obligation de rendre des comptes qui incombe à la police dans ces affaires. Le fait que l'État n'ait pas mené dans les meilleurs délais d'enquêtes exhaustives, impartiales, indépendantes et transparentes sur les affaires d'homicides illégaux ou arbitraires ni déféré à la justice les auteurs présumés de ces actes constitue une violation du droit à la vie.

## DIRIGER PAR LA PEUR ET LA RÉPRESSION

RESTRICTIONS DES LIBERTÉS D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION EN ZAMBIE

Amnesty International

# ENTRAVES A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

Le droit à la liberté d'association, qui est garanti par la Constitution zambienne, continue cependant d'être entravé. Depuis l'élection de 2011, les autorités utilisent un ensemble d'instruments juridiques pour saper le droit à la liberté d'association, avec pour conséquence l'annulation de l'enregistrement de certaines organisations, en particulier des partis politiques et des syndicats. En mars 2012, le Registre des sociétés a annulé l'enregistrement du principal parti d'opposition de l'époque, le MMD, au motif qu'il n'avait pas payé ses frais d'enregistrement depuis 1993, la somme due s'élevant selon lui à 75 000 dollars des États-Unis. Cette décision n'a été annulée que plusieurs mois après par la Haute Cour. En 2018 et en 2019, le gouvernement a tenté de supprimer l'enregistrement de deux autres partis d'opposition, le Parti démocratique (Democratic Party, DP) et le Congrès démocratique national (National Democratic Congress, NDC), les dirigeants de ces deux formations étant l'un et l'autre d'anciens ministres du gouvernement PF. Plus récemment, en février 2020, le gouvernement a annulé l'accord de représentativité conclu entre la direction de l'Université de Zambie et le Syndicat des enseignant·e·s et chercheurs/chercheuses de l'Université de Zambie (UNZALARU). Cette décision n'a pas entraîné l'annulation de l'enregistrement de ce syndicat, mais dans les faits, l'UNZALARU, qui avait sévèrement critiqué le gouvernement en lui reprochant de n'avoir pas suffisamment soutenu la principale université publique du pays, ne pouvait plus officiellement représenter ses plus de 800 membres.

## CONCLUSION

L'érosion des droits humains s'est aggravée en Zambie au cours des 10 dernières années. Laura Miti, qui fait partie des militant·e·s de premier plan pour la défense des droits en Zambie, a déclaré :

**“Ce que nous observons actuellement dans le pays, c'est un climat [de] dénigrement total de l'exercice de droits que les Zambien-ne-s pouvaient exercer il y a quelques années encore. La situation des droits humains se dégrade. Des droits qui pour nous allaient de soi, comme le droit d'organiser des réunions publiques et le droit à la liberté d'expression, font l'objet de restrictions. Nous avons aussi un gouvernement qui estime que les droits ne devraient être accordés ou exercés qu'en fonction de son bon vouloir.”**

## RECOMMANDATIONS

Le gouvernement de la Zambie doit :

- mettre fin immédiatement à la répression des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, en éliminant toutes les restrictions excessives frappant le droit qu'ont les personnes de se réunir publiquement, de rejoindre les organisations de leur choix, de recevoir et diffuser librement des informations indépendantes, et d'exprimer pacifiquement des opinions dissidentes ;
- coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, notamment en adressant une invitation permanente à évaluer la situation des droits humains en Zambie et la situation des défenseur·e·s des droits humains ;
- prendre d'urgence les mesures nécessaires pour abroger l'article 69 du Code pénal, et modifier la Loi relative à l'ordre public afin qu'elle soit mise en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains.

### DIRIGER PAR LA PEUR ET LA RÉPRESSION


RESTRICTIONS DES LIBERTÉS D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE RÉUNION EN ZAMBIE

Amnesty International


**AMNESTY INTERNATIONAL  
EST UN MOUVEMENT  
MONDIAL DE DÉFENSE  
DES DROITS HUMAINS  
LORSQU'UNE INJUSTICE  
TOUCHE UNE PERSONNE,  
NOUS SOMMES TOUS ET  
TOUTES CONCERNÉ-E-S.**


NOUS CONTACTER

 [info@amnesty.org](mailto:info@amnesty.org)

 +44 (0)20 7413 5500

ENDRE PART A LA CONVERSATION

 [AmnestyGlobal](https://www.facebook.com/AmnestyGlobal)

 [Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

Index: AFR 63/4051/2021

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

